



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GUIDE D'INSCRIPTION

CONCOURS INTERNE

COLONEL

DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

au titre de l'année 2019

SOMMAIRE

INSCRIPTION ET DEROULEMENT DU CONCOURS INTERNE

I- CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR page 3

II- MODALITES D'INSCRIPTION

A- Calendrier page 3

B- Préinscription par voie électronique page 3

C- Envoi du dossier de candidature par voie postale page 4

III- LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES page 5

IV- DEROULEMENT DES EPREUVES page 6

V- PUBLICATION DES RESULTATS page 6

ANNEXES

1- Mode d'emploi préinscription en ligne

2- Etat des services publics

3- Déclaration sur l'honneur

4- Demande de reconnaissance de qualification professionnelle

5- Accusé de réception

I- CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels est ouvert :

a) - aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

- militaires,

- ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale

comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2018 et titulaires d'une qualification de chef de site de sapeur-pompier professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile ;

b) aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 précité, dans les conditions fixées par cet alinéa et par le décret du 22 mars 2010 susvisé et titulaires d'une qualification de chef de site de sapeur-pompier professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile.

II- MODALITES D'INSCRIPTION

A- Calendrier

Date d'ouverture des préinscriptions : **vendredi 1^{er} mars 2019**

Date de clôture des préinscriptions par voie électronique : **lundi 25 mars 2019**

Date limite d'envoi du dossier de candidature complet par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **lundi 1^{er} avril 2019**

Contact gestionnaire : dgscgc-gestionnaireconcours2@interieur.gouv.fr

B- Préinscription par voie électronique [annexe 1]

Pour procéder à sa préinscription par voie électronique, le candidat se connecte sur le site internet du ministère de l'intérieur (« www.interieur.gouv.fr » – rubrique « le ministère recrute – filière sécurité civile – métiers de la sécurité civile – métiers et concours – les concours de sapeurs-pompiers »).

Il communique son identité et les différents renseignements qui lui sont demandés afin de créer un compte (authentification).

Le candidat complète ensuite le dossier informatif qui s'affiche à l'écran. Les renseignements signalés comme obligatoires sont indispensables au traitement informatique de sa candidature et doivent donc être complétés avec soin. En effet, si tous les champs obligatoires ne sont pas

correctement remplis, le candidat ne pourra en aucun cas valider sa demande d'inscription.

Lorsqu'il a saisi l'ensemble des renseignements demandés, le candidat peut mettre en attente sa demande de préinscription et la valider au plus tard à la date fixée soit le **lundi 25 mars 2019**. L'annulation de la demande d'inscription et les modifications après validation ne peuvent pas s'effectuer sur le logiciel de pré-inscription en ligne. Elles ne sont possibles que par courriel à l'adresse suivante : dgscgc-gestionnaireconcours2@interieur.gouv.fr ou par courrier adressé au service gestionnaire DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP, section des concours et examens professionnels, Place Beauvau, 75800 Paris cedex 08.

ATTENTION

Votre préinscription devra obligatoirement être VALIDÉE dans le logiciel pour qu'elle puisse être prise en compte.

Lorsque votre préinscription est VALIDÉE, vous recevrez un message électronique avec un numéro de dossier.

Après validation de la préinscription par le candidat, une attestation de confirmation lui est adressée par voie électronique.

Attention, le candidat doit télécharger les pièces jointes à renvoyer avec son dossier de candidature comme indiqué dans le paragraphe C ci-dessous.

Les modalités d'inscriptions sont donc les suivantes :

- 1- se préinscrire en ligne : le candidat obtient un numéro d'inscription à conserver
- 2- fermer l'application de préinscription
- 3- compléter les formulaires et joindre toutes les pièces justificatives mentionnées dans le guide d'inscription
- 4- renvoyer le dossier complet par voie postale à la DGSCGC avant le 1^{er} avril 2019.

C- L'envoi du dossier de candidature par voie postale

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces justificatives requises par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) **soit le lundi 1^{er} avril 2019** au :

Ministère de l'intérieur

DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/Section concours et examens professionnels

Concours interne de colonel

Place Beauvau

75800 Paris cedex 08

Le service gestionnaire accusera réception du dossier d'inscription [**annexe 5**] par courrier à l'aide d'une enveloppe (format 161*230) fournie par le candidat . A cet effet, l'annexe 5 est à compléter et joindre au dossier d'inscription.

RAPPEL : Tout dossier sera rejeté si la procédure décrite ci-dessus n'est pas respectée ou si le dossier est incomplet ou transmis hors délai.

III. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le dossier de candidature devra être adressé par le candidat à la DGSCGC accompagné des pièces suivantes :

- un état détaillé des services publics accomplis depuis la date d'entrée dans la fonction publique, complété et signé par l'autorité compétente sur le modèle en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur (annexe 2 à compléter) ;
- la copie du diplôme de chef de site de sapeur-pompier professionnel ;
- un certificat sur l'honneur signé par le candidat attestant de l'exactitude des renseignements fournis et précisant que toute déclaration inexacte peut lui faire perdre le bénéfice de son éventuelle admission au concours sur le modèle en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur (annexe n°3 à compléter) ;
- **les candidats non titulaires de la qualification de chef de site de sapeur-pompier professionnel** devront transmettre une demande de reconnaissance d'une qualification reconnue comme équivalente à celle de chef de site sur le modèle en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur (annexe n°4 à compléter) ;
- 1 enveloppe (161*230) affranchie au tarif en vigueur « lettre prioritaire d'un poids de 20g à 100g » et libellée à l'adresse du candidat.
- les agents publics contractuels devront, en outre, fournir les pièces suivantes :
 - 1° Un document attestant de la nationalité française du candidat pour les agents publics contractuels ;
 - 2° Une attestation de la position régulière au regard des obligations du service national pour les agents contractuels.
- pour les candidats ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, sont requis, notamment :
 - 1° L'original ou la photocopie lisible du certificat de nationalité émis par le pays d'origine ou tout autre document authentique faisant foi de la nationalité dans le pays d'origine dont la traduction en langue française est authentifiée ;
 - 2° Une attestation sur l'honneur de leur position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants.

Les candidats souhaitant un aménagement d'épreuves au titre du handicap devront également fournir :

- une demande d'aménagement d'épreuves
- un certificat médical d'aptitude
- un justificatif de reconnaissance de « travailleur handicapé »

IV. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront en Ile-de-France.

Les candidats sont convoqués individuellement. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si votre convocation ne vous est pas parvenue 5 jours avant la date prévisionnelle de début des épreuves, vous êtes invité à entrer en relation avec le service gestionnaire : dgscgc-gestionnaireconcours2@interieur.gouv.fr

V. PUBLICATION DES RESULTATS

Les listes des candidats admissibles et admis seront communiquées :

- sur le site internet du ministère de l'intérieur : « www.interieur.gouv.fr » – rubrique «Le ministère recrute – Sécurité civile –Métiers de la sécurité civile – Métiers et concours- Les concours de sapeurs-pompiers »
- par voie d'affichage au sein des locaux de la DGSCGC, 18 rue des Pyrénées, 75020 Paris.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les candidats admis sont inscrits sur une liste d'aptitude par arrêté du ministère de l'intérieur. L'inscription sur cette liste ne vaut pas recrutement.

ANNEXE 1



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MODE D'EMPLOI PRE INSCRIPTION EN LIGNE

1- Se connecter sur le site du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/Le-ministere/Securite-civile/Metiers-et-concours/Les-concours-de-sapeurs-pompiers/Concours-et-examens-professionnels-d-officiers-de-sapeurs-pompiers-2018>

2- Cliquer sur le lien « pré inscription » pour le ou les concours/examens professionnels souhaités

3- Cette fenêtre apparaît :

Bienvenue sur le site des inscriptions en ligne aux concours du ministère de l'intérieur

Ce site vous permet d'enregistrer et de valider votre demande d'inscription à un ou plusieurs concours.

Attention : l'inscription n'est pas encore possible à partir d'un smartphone !

Pour simplement consulter les concours ouverts, il suffit de cliquer sur le bouton "Liste des sessions".

Pour accéder aux inscriptions, il faut valider la bouton "Identification".

- Avant de commencer, il est indispensable d'avoir pris connaissance des conditions de participation au concours que vous souhaitez passer : consultez la notice d'information dans les pages précédentes de ce site.
- Préalablement à votre première demande d'inscription, vous devez créer un compte (identification).
- Vous devez ensuite saisir les renseignements demandés dans le dossier d'inscription.
- Lorsque vous avez rempli votre dossier, vous pouvez soit le valider tout de suite soit le mettre en attente puis le valider plus tard. En l'absence de réponse aux questions obligatoires, l'administration ne pourra donner suite à votre demande d'inscription.
- Toute modification d'un dossier en attente ou toute validation d'un dossier doit intervenir avant la date limite de validation fixée par l'administration, qui vous sera indiquée.

La réception du dossier que vous avez validé vous sera confirmée par mail.

[Liste des sessions](#)

Vous ne pouvez en aucun cas annuler votre demande d'inscription en ligne. Vous ne pouvez le faire que par courrier adressé au bureau de recrutement qui vous aura indiqué.

Votre dossier sera ensuite traité par les services du recrutement. Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas retenue. Sinon, vous recevrez directement une convocation.

ATTENTION : le contrôle ne portera dans un premier temps que sur les éléments que vous avez saisis dans votre dossier d'inscription. Les pièces justificatives ne vous seront demandées qu'après les épreuves, sauf exceptions expressément prévues par l'arrêté d'ouverture du concours.

S'il apparaît que les renseignements que vous avez déclarés sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé(e) même si vous avez été déclaré(e) admissible ou admis(e) par le jury.

Ce site rassemble des données personnelles ayant pour finalité la participation aux concours du ministère de l'intérieur. Les données collectées sont sous la responsabilité du directeur des ressources et des compétences de la police nationale. Ces informations sont destinées aux services du recrutement du ministère de l'intérieur.

Pendant toute la durée de conservation des données vous bénéficiez des droits suivants :

- Droit d'accès : Article 15, 1^{er} alinéa de la loi du 6 janvier 1978 modifiée
- Droit de rectification : Article 15, 2^{ème} alinéa de la loi du 6 janvier 1978 modifiée
- Droit de suppression : Article 15, 3^{ème} alinéa de la loi du 6 janvier 1978 modifiée

[Liste des sessions](#)

[Identification](#)

4- Cliquer sur « Identification »

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

Si vous avez déjà un compte, veuillez avoir l'extrême obligeance de bien vouloir vous identifier :

Lien vers le site du Ministère (nouvelle fenêtre) pseudo :

Mot de passe :

Si vous n'avez pas encore de compte, créez-en un

Mon compte

- Inscription en cours
- Modifier mon compte

Si vous n'avez pas de compte

- cliquer sur « créer un compte »

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

Créer votre compte pour accéder aux formulaires de demande d'inscription. Vous pourrez ainsi à tout moment consulter l'historique de vos dossiers et vous inscrire à d'autres concours sans avoir à resaisir vos données personnelles. Votre compte sera désactivé après 34 mois de non-utilisation.

Les champs obligatoires sont indiqués par le caractère *

Pseudo * :

Mot de passe * :

Confirmation de mot de passe * :

Adresse de messagerie * :

Confirmation de l'adresse de messagerie * :

En cas de perte du mot de passe la question clé vous sera demandée. Si vous donnez la bonne réponse le mot de passe vous sera communiqué.

Question clé * :

Réponse * :

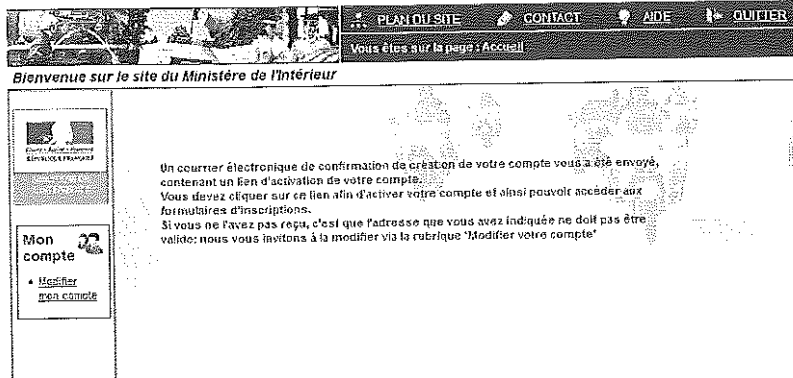
renseigner les 6 champs et valider

Si vous avez un compte

- remplir les champs « pseudo » et « Mot de passe »

-puis valider

Le message suivant apparaît :



- Message reçu sur votre messagerie :

« Bonjour XXX,

Votre compte a bien été créé. Afin de pouvoir accéder au service, merci de bien vouloir

le valider dans un délai de 60 jours en cliquant sur l'adresse ci-dessous:

<https://qualification-inscription-en-ligne.interieur.gouv.fr/sicmi/displayValidationCompte.do?id=6544&codeCorps=SC>

Passé ce délai, votre compte sera automatiquement supprimé.

Une fois votre compte validé, vous pourrez ainsi à tout moment vous inscrire à des sessions de concours ou consulter l'historique de vos dossiers sans avoir à ressaisir vos données personnelles.

Votre pseudo et votre mot de passe pour accéder à notre site d'inscription en ligne sont:

- pseudo :
- Mot de passe :

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous devrez répondre à la question suivante:

Quel est votre sport préféré?

- votre réponse :

A très bientôt.

- Cliquer sur le lien

La fenêtre suivante apparaît :

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

PLAN DU SITE CONTACT AIDE
Vous êtes sur la page : Accueil

Mon compte

- Modifier mon compte

Pour valider votre compte :
Veuillez saisir à nouveau votre pseudo, votre mot de passe, puis recopiez le texte qui apparaît dans l'image de vérification ci-dessous en tenant compte des minuscules/majuscules.
Cliquez enfin sur le bouton "Valider".

Pseudo :

Mot de passe :

Veuillez recopier le texte présent dans l'image, en tenant compte des majuscules/minuscules, dans la zone de saisie placée sous cette dernière. Merci de respecter les minuscules/majuscules

cahier s

[Obtenir un code audio](#)

Remplir les champs et valider

Cette fenêtre apparaît :

Liste des concours

Vous êtes sur la page de liste des concours : pour vous inscrire cliquez sur la ligne qui vous intéresse dans la colonne concours. Si la ligne n'est pas cliquable cela signifie que vous n'êtes pas identifié ou que les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Si aucune ligne n'est présente cela signifie qu'aucun concours n'est ouvert actuellement.

ADMINISTRATION D'EMPLOI	RECRUTEMENT (CONCOURS, EXAMEN... SELON INDICATION)	DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS (HEURE DE PARIS)	DATE DES PREMIÈRES ÉPREUVES
preprosd djsc	concours ou examen professionnel XX	XX/XX/XX	XX/XX/XX à 00h00	XX

Mon compte

- inscription en cours
- Modifier mon compte

5- Cliquer sur le concours/examen professionnel souhaité pour remplir de dossier de pré inscription

Remplir tous les onglets proposés (Etat civil, autres renseignements...)

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

Formulaire d'inscription

Concours ou examen professionnel - National

Pour que l'administration puisse examiner votre demande d'inscription, **vous devez la valider au plus tard avant le 06/07/2018 à 23:59 (heure de Paris)**.
Si votre inscription est complète, vous pouvez la valider.
Si vous estimez que votre inscription est incomplète, vous pouvez l'enregistrer et la reprendre ultérieurement pour la modifier, avant de la valider.
Attention, vous ne pourrez plus modifier une inscription validée.
N'oubliez pas de remplir les trois onglets : Etat-civil, Autres renseignements, Options du concours.
Pour les concours externes, si vous indiquez une expérience professionnelle, il est indispensable de préciser sa durée.
message : p

PLAN DU SITE CONTACT AIDE QUITTER

Vous êtes sur la page Accueil Liste des concours GÉRER VOS INSCRIPTIONS

Mon compte

- Inscription en cours
- Modifier mon compte

ETAT CIVIL AUTRES RENSEIGNEMENTS

** Renseignements obligatoires pour Enregistrer votre inscription
* Renseignements obligatoires pour Valider votre inscription

Civilité * M Mlle Meille

Nom **

Prénom usuel **

Autres prénoms

Nom marital

Nationalité (pays) * FRANCE

Date de naissance *

Pour les femmes mariées, mettre le nom de naissance

Soins la forme jj/mm/aaaa

Dans l'onglet « autre renseignements », plusieurs items sont à compléter dont « service d'affectation » : indiquer : SDIS + n° département

A l'issue, vous avez deux possibilités :

- enregistrer votre pré inscription et la compléter plus tard. Dans ce cas, vous devez obligatoirement valider votre pré inscription après vos dernières modifications
- valider votre pré inscription

A la fin de votre inscription, vous devrez répondre à une dernière question portant sur le choix du centre d'examen. **Vous devez cocher un centre d'examen sauf « bureau national ».**

Enfin, lorsque votre pré inscription est validée, vous recevrez un message sur l'adresse de messagerie indiquée dans votre compte :

« Bonjour XXX,
CONCOURS XXX de 2018: Vous avez validé votre dossier d'inscription pour le concours indiqué ci-dessus. Votre n° de dossier est le XXX. Votre demande d'inscription va être transmise au service gestionnaire du concours pour lequel vous venez de faire acte de candidature. L'administrateur de l'inscription en ligne »

Attention : votre pré inscription devra obligatoirement être validée pour qu'elle puisse être prise en compte par la section concours et examens professionnels.

ETAT DES SERVICES PUBLICS

CANDIDAT AU CONCOURS INTERNE DE COLONEL DE SPP SESSION 2019

Nom : _____

Prénom : _____

Né le : _____ à : _____

SITUATION ACTUELLE

Position : en activité en détachement en congé parental mise à disposition autre : _____

Grade : _____ Echelon : _____ Date de nomination dans le dernier échelon : ___ / ___ / ___
 (Les périodes d'interruption de service - disponibilité, congé sans traitement - doivent être indiquées en rouge)

Grades	Emplois occupés	En qualité de (1)	Quotité (2)	Affectation (ou motif de l'interruption de service)	Durée	Colonne réservée à l'administration.		
					Du (J/M/A) (3)	Au (J/M/A) (4)	Total (J/M/A)	

Grades	Emplois occupés	En qualité de (1)	Quotité (2)	Affectation (ou motif de l'interruption de service)	Du (J/M/A) (3)	Au (J/M/A) (4)	Total (J/M/A)	Colonne réservée à l'administration.

Total de la durée des services publics accomplis au 1^{er} janvier 2018 (inscrire la durée en J/M/A)

(1) : précisez : auxiliaire, intérimaire, agent temporaire, contractuel, stagiaire, titulaire... (2) : indiquez : temps complet (=TC) ou temps partiel (=TP, préciser le temps le temps partiel)
 (3) : indiquer la date effective de nomination ou début de contrat (4) : indiquez la date de fin de fonctions par changement d'affectation, de grade, par démission, interruption de service ou fin de contrat

VISA DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____ Grade : _____

- Reconnais avoir été informé(e) de la candidature de _____.
- Certifie exacts les renseignements portés sur l'état des services ci-dessus.

Fait à _____, le _____.

Signature et cachet (obligatoire) :

VISA DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Fait à _____, le _____.

Signature et cachet (obligatoire) :

Annexe 3



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR **en application des articles 10 et 12 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale**

1) l'article 10 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale dispose : « [l]'autorité organisatrice avertit, au moment de leur inscription, les candidats aux concours prévus à l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée qu'ils devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié [pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux]. ».

2) l'article 12 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 dispose : « [l]es candidats certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et se déclarent avertis que toute déclaration inexacte peut leur faire perdre le bénéfice de leur éventuelle admission au concours ou à l'examen. ».

3) Les candidats doivent justifier des conditions auxquelles leur nomination est subordonnée à la date du début des épreuves du concours.

Il ressort de ces éléments que :

- la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription ;

- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent, ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité et/ou la liste d'admission, ni être nommés dans le grade supérieur, qu'ils aient été ou non de bonne foi.

En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité organisatrice du concours.

Je soussigné(e).....
souhaite me présenter au concours interne de colonel de sapeur-pompier professionnel.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations.

Je déclare sur l'honneur avoir été averti par l'administration que je devrai, en cas de succès à l'examen professionnel, justifier de mon aptitude physique à occuper l'emploi

A, le / / **Signature obligatoire**

Annexe 4



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Formulaire « Demande de reconnaissance de la qualification professionnelle » pour le concours interne de colonel de SPP

Le candidat doit justifier d'une qualification reconnue équivalente à celle de chef de site

Date et lieu de naissance :

Nom et prénom :
Adresse postale :
Adresse électronique :

Téléphone :

Employeur et/ou organisme ayant délivré les titres ou diplômes, ou dispensé les formations	Qualifications obtenues : intitulé des titres ou diplômes obtenus, ou de la formation suivie	Date de début de la formation	Date de fin de la formation

- Documents à fournir :
- copie des titres ou diplômes, ou des attestations de formation mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
 - présentation pour chaque titre, diplôme ou attestation de formation : conditions d'accès, objectifs pédagogiques, volumes horaires et contenus des enseignements suivis
- Les documents doivent être rédigés en langue française ; toute traduction doit être certifiée par un traducteur agréé.

Je certifie l'authenticité des informations fournies dans le présent document.

Date :

Signature :

Annexe 5



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le

Accusé de réception

Madame

Monsieur

NOM de famille :

PRENOMS :

NOM d'usage :

Date de naissance :

Votre demande de participation au concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 est bien parvenue à mon service.

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.

La chef de section des concours
et examens professionnels